

Nombre de conseillers

Membres	10
Présents	07
Représentés	00
Votants	07
Exprimés	07
Pour	07
Contre	00

De la commune **SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE**

Séance du **15 juin 2018**

L'an deux mille dix-huit, le quinze juin à **19 heures 30 minutes**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Étaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Michèle TIXIER, M. Frédéric DUPLÉIX

Pouvoirs :

Excusés :

Absents : M. Julien MOURLON, M. Jacques GALLAND, M. Pascal REDON

Date de convocation 09 juin 2018

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

Objet : Chemin de Chez Aufaure – incorporation parcelles dans le domaine public

Vu la délibération n°DE_080518_1 portant sur le résultat de l'enquête publique relative au déplacement d'un chemin communal à Chez Aufaure,

Vu le document d'arpentage 150 G établi par la société CADExpert d'Aubusson portant le n° de dossier 2018A534,

Vu le courrier de Mme Bernadette LATOUR, en date du 14 mai 2018, désirant céder à la commune les mètres carrés lui appartenant au profit de l'emprise du nouveau chemin.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'emprise du chemin existant et menant à la parcelle AE 40 ne se situe pas seulement sur la parcelle AE 38 mais également sur les parcelles AE 39 et AE 40 appartenant à Mme Bernadette LATOUR.

Afin de les incorporer dans le domaine public, il indique qu'une simple régularisation du cadastre sera effectuée (pas de création de nouveaux numéros de parcelle mais un ajustement des limites et des superficies des parcelles cadastrales existantes) sans établir d'actes administratifs.

Il demande l'avis du Conseil municipal quant à ces régularisations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ACCEPTER ces régularisations,
- AUTORISER le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.